

WBE – Opérations statutaires. Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service – Personnel ouvrier

Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 10/02/2026 au 24/02/2026
Documents à renvoyer	oui, pour le 24/02/2026
Information succincte	Personnel ouvrier - Changement d'affectation
Mots-clés	Personnel ouvrier

## Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	<p>Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)</p> <p>Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé</p> <p>Enseignement pour Adultes secondaire Enseignement pour Adultes secondaire en alternance Enseignement pour Adultes supérieur</p> <p>Centres psycho-médico-sociaux Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques</p> <p>Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur</p> <p>Ecole supérieure des Arts Hautes Ecoles</p>

## Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DUVIVIER Murielle	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/755 55 55 operations.statutaires@wbe.be



Opérations statutaires  
Membres du personnel de maîtrise, gens de  
métier et de service – Personnel ouvrier

Demande de changement d'affectation dans un  
établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone,  
organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement

**OBJET : Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service. Personnel ouvrier. Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, la reproduction de la circulaire publiée sur [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires) qui expose les instructions pour introduire une demande de changement d'affectation et donne le tableau des emplois vacants.

#### ***Que devez-vous faire?***

---

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est **également** disponible sur le site [www.wbe.be](http://www.wbe.be) via le formulaire : <https://www.wbe.be/index.php?id=6462> .

#### ***Qui est concerné par cette circulaire?***

---

Cette circulaire est à destination des membres du personnel ouvrier **nommés** à titre définitif au sein d'un établissement de l'enseignement organisé par **Wallonie-Bruxelles Enseignement**.

#### ***Pour quoi?***

---

Soumettre une demande en vue de changer d'établissement scolaire au sein de l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (changement d'affectation) tout en gardant la fonction pour laquelle le membre du personnel est nommé.

Toute demande de changement d'affectation n'est possible que dans un emploi vacant à **prestations complètes**<sup>1</sup>.

#### ***Quand et comment introduire une demande?***

---

- Pour le **24 février 2026** au plus tard
- De manière électronique via le formulaire électronique accessible depuis le lien suivant : <https://www.wbe.be/index.php?id=6462> .

#### ***Vous ou vos membres du personnel souhaitent plus d'informations?***

---

Contactez-nous par mail à l'adresse [operations.statutaires@wbe.be](mailto:operations.statutaires@wbe.be).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Manuel DONY

Directeur général.

---

<sup>1</sup> Article 210. - § 1<sup>er</sup> du Décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française (ci-après: décret du 12 mai 2004). Tout membre du personnel ouvrier nommé à titre définitif, titulaire d'une ou de plusieurs fonctions de recrutement, peut, à sa demande, obtenir dans cette fonction ou l'une de ces fonctions un changement d'affectation : 1<sup>o</sup> dans un emploi vacant à prestations complètes d'un autre établissement de la zone ; 2<sup>o</sup> dans un emploi vacant à prestations complètes au sein d'une autre zone.

## Table des matières

<b>1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ .....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ D'UNE DEMANDE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ? .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 1 – LES ZONES GÉOGRAPHIQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 2 – LES EMPLOIS VACANTS.....</b>	<b>7</b>

## 1. Conditions d'éligibilité

---

Vous êtes dans les conditions pour obtenir un changement d'affectation si

- Vous êtes membre du personnel ouvrier **nommé à titre définitif** dans un établissement scolaire au sein de **l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement** ;
- Vous exercez votre fonction à horaire **incomplet ou complet** ;
- Vous êtes titulaire d'une ou de plusieurs fonctions de **recrutement** et
- Vous souhaitez **changer d'établissement** scolaire au sein de l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Dans ce cas, vous pouvez demander un changement d'affectation dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé(e) dans un ou plusieurs emploi(s) définitivement vacant(s) au sein d'un établissement de la zone ou dans une autre zone.

### Remarques importantes :

- Depuis l'entrée en vigueur du Décret du 25 avril 2019, si vous êtes nommé(e) dans votre fonction à horaire incomplet, il vous est possible d'introduire une demande de changement d'affectation dans une fonction à horaire complet.
- Toute demande de changement d'affectation n'est possible que dans un emploi vacant à **prestations complètes**.
- Pour orienter au mieux vos choix, il est vivement recommandé de **prendre contact avec le(s) établissement(s)** afin de bien **connaître** ce qui est attendu dans le cadre de la fonction.

### !!! Attention !!!

Veuillez noter que lorsque la décision de changement d'affectation est prise, après avis favorable des Commissions compétentes, il n'est plus possible de revenir sur la demande.

## 2. Conditions de recevabilité d'une demande

---

La Commission zonale ou interzonale compétente est chargée d'analyser **les circonstances exceptionnelles** qui justifient la demande de changement d'affectation.

Pour que votre demande soit recevable, il est donc obligatoire **MOTIVER** votre demande dans le cadre « Circonstances exceptionnelles motivant la demande » du formulaire électronique accessible depuis le lien suivant : <https://www.wbe.be/index.php?id=6462> tout en téléchargeant les éventuelles pièces justificatives.

Ensuite, le Conseil WBE rendra sa décision et vous en informera.

**La décision de changement d'affectation produira ses effets au 24 aout 2026** (premier jour de l'année scolaire prochaine).

### 3. Comment introduire une demande ?

---

1. **Complétez le formulaire** de demande de changement d'affectation à partir du lien suivant : <https://www.wbe.be/index.php?id=6462> .

Pour ce faire :

- Complétez vos données personnelles et votre situation professionnelle actuelle ;
- Choisissez les établissements dans lesquels vous sollicitez un changement d'affectation, dans l'onglet correspondant à votre fonction, en indiquant votre ordre de préférence ;
- **Motivez votre demande** (dans le cadre « Circonstances exceptionnelles motivant la demande ») et téléchargez les éventuelles pièces justificatives ;
- Confirmez et envoyez le formulaire électronique.

2. **Validez le formulaire** de demande en cliquant sur le lien qui vous sera envoyé par mail.

Pour toute question relative à votre demande de changement d'affectation, il vous est demandé de prendre contact **uniquement** via l'adresse suivante : [operations.statutaires@wbe.be](mailto:operations.statutaires@wbe.be).

## Annexe 1 – les zones géographiques

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent :

<b>Zone 1 – Bruxelles</b>	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre.
<b>Zone 2 - Brabant wallon</b>	Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebécq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.
<b>Zone 3 - Huy-Waremme</b>	Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimes, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.
<b>Zone 4 – Liège</b>	Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.
<b>Zone 5 – Verviers</b>	Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmed y, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.
<b>Zone 6 – Namur</b>	Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.
<b>Zone 7 - Luxembourg</b>	Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Davelosse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.
<b>Zone 8 – Wallonie picarde</b>	Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brûgelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Elzezelles, Enghien, Estaimpuis, Florecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.
<b>Zone 9 – Hainaut centre</b>	Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
<b>Zone 10 – Hainaut sud</b>	Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelinnes, Farcinnes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

## Annexe 2 – Les emplois vacants

FASE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	HEURES	ZONE
33	ATHENEE ROYAL LEONARDO DA VINCI	ANDERLECHT	Ouvrier d'entretien	38	1
33	ATHENEE ROYAL LEONARDO DA VINCI	ANDERLECHT	Ouvrier d'entretien	38	1
33	ATHENEE ROYAL LEONARDO DA VINCI	ANDERLECHT	Ouvrier qualifié	38	1
231	ATHENEE ROYAL EVERE	EVERE	Ouvrier d'entretien	38	1
347	ATHENEE ROYAL Sippelberg	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	Cuisinier	38	1
460	ATHENEE ROYAL UCCLE 1	UCCLE	Ouvrier d'entretien	38	1
465	ATHENEE ROYAL UCCLE 2	UCCLE	Ouvrier d'entretien	38	1
483	EAFC Uccle	UCCLE	Ouvrier d'entretien	38	1
95493	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	IXELLES	Opérateur-technicien	38	1
95493	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	IXELLES	Ouvrier d'entretien	38	1
667	ATHENEE ROYAL RIXENSART-WAVRE	RIXENSART	Aide-cuisinier	38	2
667	ATHENEE ROYAL RIXENSART-WAVRE	RIXENSART	Aide-cuisinier	38	2
667	ATHENEE ROYAL RIXENSART-WAVRE	RIXENSART	Ouvrier d'entretien	38	2
692	ATHENEE ROYAL DE WATERLOO	WATERLOO	Préparateur	38	2
5162	INTERNAT AUTONOME de la CF	NIVELLES	Ouvrier qualifié	38	2
1761	Ecole fondamentale autonome de la CF	FERRIERES	Aide-cuisinier	38	3
2401	ATHENEE ROYAL HANNUT	HANNUT	Ouvrier d'entretien	38	3
4895	CPMS HUY	HUY	Ouvrier d'entretien	38	3
5156	INTERNAT AUTONOME de la CF	FERRIERES	Cuisinier	38	3
5156	INTERNAT AUTONOME de la CF	FERRIERES	Ouvrier d'entretien	38	3
5252	Centre des Technologies agronomiques de la C.F.	STREE	Ouvrier d'entretien	38	3
1837	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	AYWAILLE	Ouvrier d'entretien	38	4
1865	E.E.P.S.C.F. Les Roches	COMBLAIN-AU-PONT	Ouvrier d'entretien	38	4
1865	E.E.P.S.C.F. Les Roches	COMBLAIN-AU-PONT	Ouvrier d'entretien	38	4
1870	ATHENEE ROYAL ESNEUX	ESNEUX	Aide-cuisinier	38	4
1897	ATHENEE ROYAL HERSTAL	HERSTAL	Ouvrier d'entretien	38	4
1990	IESPSCF E. Meylaers	GRIVEGNEE	Aide-cuisinier	38	4

2027	ATHENEE ROYAL FRAGNEE	LIEGE	Aide-cuisinier	38	4
2066	CONSERVATOIRE ROYAL LIEGE	LIEGE	Ouvrier qualifié	38	4
			Ouvrier		
2123	ATHENEE ROYAL AIR PUR SERAING	SERAING	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
2159	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	SOUMAGNE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
2159	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	SOUMAGNE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
2193	EAFC Grâce-Hollogne - Alleur	GRACE-HOLLOGNE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
2197	E.E.S.F.C.F. Saive	SAIVE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
4880	CPMS LIEGE	LIEGE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
10001	HOME D'ACCUEIL de la CF	COMBLAIN-AU-PONT	Aide-cuisinier	38	4
			Ouvrier		
65017	HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE	LIEGE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
65017	HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE	LIEGE	d'entretien	38	4
			Ouvrier		
65017	HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE	LIEGE	Aide-cuisinier	38	4
			Ouvrier		
2272	ATHENEE ROYAL MALMEDY	MALMEDY	d'entretien qualifié	38	5
			Ouvrier		
2361	ATHENEE ROYAL WAIMES	WAIMES	d'entretien	38	5
			Ouvrier		
2964	EFA de Malonne	MALONNE	Aide-cuisinier	38	6
			Ouvrier		
2970	IESPSCF Mariette Delahaut	JAMBES	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
2970	IESPSCF Mariette Delahaut	JAMBES	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
2970	IESPSCF Mariette Delahaut	JAMBES	Aide-cuisinier	38	6
			Ouvrier		
2970	IESPSCF Mariette Delahaut	JAMBES	Cuisinier	38	6
			Ouvrier		
2998	ITCF FELICIEN ROPS	NAMUR	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
3006	EAFC Namur-Cadets	NAMUR	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
3071	ATHENEE ROYAL GEMBLOUX	GEMBLOUX	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
3075	INSTITUT TECHNIQUE Gembloux-Suarlée	GEMBLOUX	d'entretien	38	6
			Ouvrier		
5253	Centre technique horticole de la C.F.	GEMBLOUX	d'entretien qualifié	38	6
			Ouvrier		
5253	Centre technique horticole de la C.F.	GEMBLOUX	d'entretien qualifié	38	6
			Ouvrier		
2460	ATHENEE ROYAL ARLON	ARLON	Opérateur technicien	38	7
			Ouvrier		
2467	ITCF ETIENNE LENOIR	ARLON	Aide-cuisinier	38	7

2486	EFA HALANZY	HALANZY	Aide-cuisinier	38	7
2506	ATHENEE ROYAL BASTOGNE	NEUFCHATEAU	Aide-cuisinier	38	7
			Ouvrier		
2544	ATHENEE ROYAL VIELSALM	VIELSALM	d'entretien	38	7
		MARCHE-EN-	Ouvrier		
2593	ATHENEE ROYAL MARCHE-BOMAL	FAMENNE	d'entretien	38	7
			Ouvrier		
2665	ATHENEE ROYAL NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	d'entretien	38	7
	Home d'accueil de la Communauté française	MARCHE-EN-			
5334	Marloie	FAMENNE	Cuisinier	38	7
			Ouvrier		
85025	HAUTE ÉCOLE Robert Schuman	LIBRAMONT	d'entretien	38	7
	Institut d'enseignement spécialisé primaire	FRASNES-LEZ-			
828	et secondaire de la CF	ANVAING	Aide-cuisinier	38	8
	Institut d'enseignement spécialisé primaire	FRASNES-LEZ-			
828	et secondaire de la CF	ANVAING	Aide-cuisinier	38	8
1309	ATHENEE ROYAL Fernand Jaquemin	COMINES	Aide-cuisinier	38	8
	Ecole fondamentale autonome de		Ouvrier		
5066	Quevaucamps Bernard Duhant	QUEVAUCAMPS	d'entretien	38	8
	Ecole fondamentale autonome de				
5066	Quevaucamps Bernard Duhant	QUEVAUCAMPS	Cuisinier	38	8
			Ouvrier		
5069	Ecole fondamentale autonome du Pays blanc	ANTOING	d'entretien	38	8
	Internat autonome mixte de la CF - Maison				
5244	des étudiants	TOURNAI	Cuisinier	38	8
95264	ATHENEE ROYAL Thomas Edisson	MOUSCRON	Ouvrier qualifié	38	8
			Ouvrier		
1192	ATHENEE ROYAL Mons 1	MONS	d'entretien	38	9
			Ouvrier		
1192	ATHENEE ROYAL Mons 1	MONS	d'entretien	38	9
1192	ATHENEE ROYAL Mons 1	MONS	Aide-cuisinier	38	9
			Ouvrier		
1193	ATHENEE ROYAL MARGUERITE BERVOETS	MONS	d'entretien	38	9
			Ouvrier		
1246	E.E.Sp.C.F.	QUAREGNON	d'entretien	38	9
			Ouvrier		
1246	E.E.Sp.C.F.	QUAREGNON	d'entretien	38	9
		SAINT-			
1264	ATHENEE ROYAL SAINT-GHISLAIN	GHISLAIN	Aide-cuisinier	38	9
			Ouvrier		
1287	EAFC Colfontaine-Jurbise	WASMES	d'entretien	38	9
1424	EPESCF L'Envolée	LA LOUVIERE	Veilleur de nuit	38	9
1464	ATHENEE ROYAL Jules Bordet	SOIGNIES	Aide-cuisinier	38	9
			Ouvrier		
1506	ATHENEE ROYAL Binche	BINCHE	d'entretien	38	9
	Centre technique et pédagogique de la CF de		Opérateur		
5724	Frameries	FRAMERIES	technicien	38	9
	Centre technique et pédagogique de la CF de		Ouvrier		
5724	Frameries	FRAMERIES	d'entretien	38	9
909	ATHENEE ROYAL Ernest Solvay	CHARLEROI	Préparateur	38	10

932 ATHENEE ROYAL Les Marlaires	GOSELIES	Ouvrier d'entretien	38	10
945 ATHENEE ROYAL Gilly	GILLY	Aide-cuisinier	38	10
1006 E.E.S.P.S.C.F.	CHATELET	Ouvrier d'entretien	38	10
1045 ATHENEE ROYAL JOURDAN	FLEURUS	Aide-cuisinier	38	10
1045 ATHENEE ROYAL JOURDAN	FLEURUS	Ouvrier d'entretien	38	10
1493 ATHENEE ROYAL SIMONE VEIL	BEAUMONT	Ouvrier d'entretien	38	10
Ecole primaire d'enseignement spécialisé de 1584 la CF Nalinnes	NALINNES	Aide-cuisinier	38	10
Centre de Dépaysement et de Plein Air de la 4951 C.F.	SIVRY RANCE	Ouvrier d'entretien	38	10
5158 I.A.C.F.	LE ROEULX	Ouvrier d'entretien	38	10
5158 I.A.C.F.	LE ROEULX	Ouvrier d'entretien	38	10
5243 Internat autonome pour jeunes filles de la CF	MONS	Ouvrier d'entretien	38	10
95309 ART <sup>2</sup>	MONS	Ouvrier d'entretien qualifié	38	10